Informations Régionales

LE DISCOURS DU Dr GOEBBELS A ELBERFELD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

monuments historiques des territoires, objets de la guerre aérienne, élèvent également un jugement de condamnation contre une conduite de la guerre qui se rend coupable de pareils crimes.

Une responsabilité dont l'ennemi ne pourra jamais se disculper

L'ennemi a beau vouloir intervertir les rôles selon les méthodes mises en honneur par ses comparses juifs, ou essayer de se faire passer pour accusateur alors que c'est le contraire.

Car ce sont les puissances occidentales, et elles seules, qui portent tout le poids de la responsabilité de la guerre aérienne contre la population civile. De cela, l'ennemi ne pourra jamais se disculper.

Cette façon de semer la terreur est née dans le cerveau malade des nihilistes ploutocratiques. Le Fuehrer n'a négligé aucun effort pour éviter la guerre et, lorsqu'elle nous fut imposée, il a tout fait pour lui donner des formes humaines.

L'Angleterre surtout a délibérément repoussé les offres. Depuis le massacre commis contre des enfants à Fribourg, le 10 mai 1940, jusqu'à ce jour, les souffrances incommensurables infligées par l'aviation anglo-américaine à toutes les villes ravagées par elle, crient vengeance contre l'Angleterre et les États-Unis et leurs dirigeants, dont la lâcheté n'a d'égale que la cruauté.

« Nous vaincrons la terreur par la contre-terreur »

L'un ou l'autre ne se cache pas dans des moments de faiblesse, d'avouer ouvertement sa culpabilité. C'est ainsi que, récemment, un commentateur officiel de la B.B.C. déclarait cyniquement : « On s'y prend toujours à se réjouir au spectacle de souffrances atroces infligées à des hommes, des femmes et des enfants ». Et cette phrase écrite, il y a belle lurette, par une agence d'informations britannique, qui équivaut à une provocation au meurtre sur les femmes et les enfants allemands : « Pour l'amour du ciel, écriveit-elle, quand commencera-t-on finalement à pulvériser la population civile allemande, car il est démontré que c'est là la seule façon de briser son moral ».

Et, il n'y a pas trèe longtemps, l'Église d'Angleterre répondait à cette question en disant : « Nous ne pouvons accueillir favorablement une demande de cessation des attaques aériennes sur les villes, pour la simple raison que des civils en sont victimes. Devant les bombes, nous sommes tous égaux. Elles ne font aucune distinction entre hommes, femmes et enfants ».

D'habitude, il n'est pas de mise de laisser parler la haine devant des tombes fraîchement fermées. A côté des peines qu'elle fait naître, la mort a, par ailleurs, quelque chose de conciliant. Dans ce cas cependant, elle réclame des représailles. Car les morts, dont nous célébrons aujourd'hui solennellement la mémoire, ont été victimes du cynisme prémédité de l'adversaire. Or, celui-ci n'abandonnera cette attitude cynique que lorsqu'il aura été lui-même victime de contre-attaques violentes et répétées. Le peuple allemand donne aujourd'hui à ses morts, par ma bouche, la certitude que c'est dans ce sens qu'il interprète leur sacrifice et que celui-ci n'aura donc pas été vain. Un jour viendra où nous vaincrons la terreur par la contre-terreur. L'ennemi commet acte de violence sur acte de violence et contracte ainsi une dette sanglante qu'il devra apurer un jour. Un nombre incalculable d'ouvriers, d'ingénieurs et de constructeurs travaillent à hâter ce jour, que le peuple allemand attend, je le sais, avec une brûlante impatience. La dette que l'ennemi a contractée envers nous se trouve gravée dans notre cœur en lettres ineffaçables. Elle devra être réglée un jour et c'est elle que nous invoquerons pour justifier notre conduite.

LES JUIFS D'ANGLETERRE RÉCLAMENT LE TRANSPORT EN PALESTINE DE LEURS CONGÉNÈRES ÉMIGRÉS

Izmir, 16. — La presse sioniste poursuit sa campagne contre le gouvernement britannique auquel elle reproche énergiquement de tarder à acheminer vers la Palestine les 50.000 émigrés juifs se trouvant encore dans les pays allemands ou neutres.

Elle prétend même que l'attitude du gouvernement anglais sera une preuve de l'antisémitisme en Angleterre dont le colonel Cazalat a également entretenu les Communes.

D'après les sionistes, la Palestine serait en mesure d'établir dans les six prochains mois, 90.000 réfugiés juifs. Pour amener cette tâche à bonne fin, la presse sioniste demande qu'un ministre d'origine juif soit nommé à cet effet.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi - Le N° 1 fr.

GEORGE VI EN AFRIQUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

terre, mais ils ne peuvent parler au nom des Français ni présenter leur attitude sous un jour patriotique. Les Français véritablement libres n'entrent pas au service d'un roi britannique dont le trône est souillé du sang des soldats, marins, aviateurs, paysans et travailleurs français.

De son côté, le « Moniteur » écrit qu'il semble que George VI se sente en Afrique du Nord comme chez lui et traite ces territoires comme « dominions de la couronne ».

LE ROI A GIBRALTAR

Madrid, 18. — Selon une dépêche provenant de la Linéa, le roi d'Angleterre serait arrivé à Gibraltar venant d'Afrique du Nord.

LE CONFLIT GIRAUD - DE GAULLE N'EST APAISÉ QU'EN SURFACE

Amsterdam, 18. — On nous donne du service d'informations britannique : Il semble que la crise politique dans les rapports entre Giraud et de Gaulle se soit apaisée, mais ce n'est là qu'une apparence. De profonds courants contraires se manifestent dans les coulisses.

UN DÉLÉGUÉ DE MOSCOU A ALGER

Ankara, 18. — Le gouvernement soviétique a envoyé avec l'assentiment du général Eisenhower, un représentant à Alger. Il s'agit de M. Miskiovitch, dont le titre officiel sera celui de délégué pour l'Afrique du Nord du Commissariat du peuple aux Affaires étrangères. Le délégué soviétique a reçu un accueil cordial à son arrivée à Alger de la part des autorités anglo-américaines et du général Giraud.

UN BEAU GRENIER

Pour les Français à qui nous la disons sur tous les tons, mais qui ne veulent pas le croire :

« L'Empire français, riche en denrées alimentaires et en matières premières de toutes sortes, est redevenu une source de ravitaillement. Dans l'intérêt des Alliés, la mise en valeur et l'exploitation de ce riche grenier est une des premières tâches qui s'imposent au Comité dissident d'Alger. »

Signé **Randall HEALE,**
commentateur diplomatique des Services d'informations britanniques.

Mme Tchang Kaï Chek déclare que les Chinois ne pourront plus résister longtemps

Genève, 18. — On mande d'Ottawa :

Hier Mme Tchang Kaï Chek, à sa conférence de presse, a déclaré : « Les Japonais sont tenaces et nous aurons de durs combats à mener. Les Chinois ont résisté de longues années et sont maintenant entièrement coupés du reste du monde. Ils ne reçoivent par air que peu de ravitaillement ; ayant perdu nos foyers et nos familles, nous ne pourrons résister longtemps sans l'espoir d'être bientôt libérés de nos souffrances. » Mme Tchang Kaï Cheick a souligné que l'aide donnée par le Japon au Gouvernement de Nankin était considérable, militairement et économiquement.

PROJETS DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

Vichy, 18. — Le « Journal Officiel » publie les textes suivants :

Des arrêtés approuvent les projets de reconstruction et d'aménagement des communes de Lorris (Loiret), Jussecourt-Incourt (Marne), Vanault-les-Dames (Marne), Vertus (Marne) et **Bohain** (Aisne), les arrêtés constituant des groupements régionaux en vue de l'étude des projets de reconstruction et d'aménagement des communes de **Blangy-sur-Bresle** (Somme), **Péronne** (Somme), **Ailly-sur-Noye** (Somme), et **Soissons** (Aisne).

UNE NOUVELLE LOI RÉGIT LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

Vichy, 18. — La désignation, à titre temporaire par le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'État à la Justice, des Bâtonniers et des membres du Conseil de l'Ordre, fait l'objet d'une loi en date du 11 juin 1943, publiée au « Journal Officiel » de ce matin.

Ce nouveau texte stipule :

« Jusqu'à la date prévue par l'article 1er du décret du 13 octobre 1939, ajournant les élections des Conseil de l'Ordre des Avocats et par dérogation aux dispositions de la loi du 26 juin 1941, le Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, peut pourvoir aux vacances survenues dans un Conseil de l'Ordre des Avocats en désignant, par arrêté, le nouveau bâtonnier ou les nouveaux membres dudit Conseil.

Les membres ainsi désignés peuvent être en nombre inférieur à celui prévu par l'article 9 de la loi du 26 juin 1941.

Le Conseil de l'Ordre ainsi composé siégeant en Conseil de discipline, peut valablement délibérer à la majorité des membres présents, non compris le Bâtonnier.

Lorsque par suite de démission, décès ou pour toute autre cause, un Conseil de l'Ordre des Avocats est dans l'impossibilité de fonctionner, ses attributions sont provisoirement dévolues à la Cour d'appel ou au Tribunal jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau Bâtonnier et des nouveaux membres du Conseil de l'Ordre désignés dans la forme et les conditions prévues à l'article précédent.

Pénibles échos de Mai 1940

UN SOLDAT FRANÇAIS, PRIS POUR UN ESPION, FUT ABATTU A COUPS DE FUSIL A CAPPELLEBROUCK PAR UN DE SES CAMARADES

UNE INFORMATION JUDICIAIRE EST EN COURS

Nous avons relaté en temps utile dans nos colonnes, la mort tragique du professeur belge, M. Courtois, domicilié à Anvers.

Pris pour un espion, il fut lynché par la foule et blessé mortellement.

C'est une affaire identique mais que l'on peut cependant qualifiar d'accident stupide, qui vient de mettre ces jours-ci en branle l'appareil judiciaire dunkerquois.

Voici les faits : Noël Armillon, né le 5 janvier 1907 à Thiers (Puy-de-Dome), et domicilié à Lezoux dans le même département, était soldat au 92e R.I.

Réfugié à *Cappellebrouck*, petite commune du canton de Bourbourg, dans l'arrondissement de Dunkerque, il était hébergé avec d'autres camarades et des civils à la ferme Maerten, laquelle est située au lieudit « La Haute Planche ».

Il n'était question alors que d'espions et de traîtres et la maladie de l'« espionite » était arrivée à son point culminant. Trois Algériens cantonnés dans la même ferme s'offrirent alors à prendre à tour de rôle une garde régulière du cantonnement.

Avant prie la première faction, Abdelksder Ben Rabah, né le 3 janvier 1896, sommeillait lorsqu'il entendit un bruit de porte et vit une ombre se glisser dans la nuit noire.

Il épaula aussitôt son fusil et tira. A la détonation répondit un sèmissement, et quelques instants après on reconnut qu'il s'agissait d'un soldat français, Noël Armillon, que nous venons de citer plus haut, et qui avait quitté la ferme pour se rendre à l'extérieur accomplir un besoin.

Le Parquet reçut alors une plainte pour homicide involontaire et une information judiciaire fut ouverte, qui vient d'aboutir à l'arrestation du meurtrier.

Ce dernier, employé tout d'abord en gare de Calais, puis à Lille avait quitté la région pour aller travailler à Vienne, en Autriche. C'est dans cette dernière ville que le touche le mandat d'arrêt lancé par M. Vullier, juge d'instruction à Dunkerque.

Abdelkadar Ben Rabek qui ne peut que regretter profondément sa méprise, a été transféré à Dunkerque, et une reconstitution du pénible drame a eu lieu hier samedi 19 juin à *Cappellebrouck*, en présence du fermier Maerten et de quelques témoins.

Ce drame navrant aura son épilogue devant le Tribunal, et nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Jury des Études Musicales du Nord de la France

Voici les résultats de la séance du mercredi 16 juin, consacrée à des auditions de piano et particulièrement à la compétition d'Excellence, et qui s'est déroulée 302, rue Solférino, à Lille.

Elle était présidée par M. Alfred Desencios, Premier Grand Prix de Rome et directeur du Conservatoire National de Musique de Roubaix.

Primaire (2e div.). — *1re mention à l'unanimité* : Nicole Calilitau (Mlle Bédague de Calais).

Secondaire (2a div.). — *Trés mentions* : Barnadette Denhez (M. Houard de Valenciennes) ; Paula Esquedin (Mme Esquedin-Tiberghien, de Roubaix) ; *2e ment.* : Michelle Deicler (M. Houard). — (1re div). *2e dist.* : Christiane Bridet (Mlle Bédague).

Supérieur (2e div.). — *1re 3e dist.* : Thérèse Andriamaro (Mlle Bédague). — 1re div. *1er prix* : Marie-Thérèse Wervée (Mme Courtray-Lommez, de Wattrelos) ; *2e prix à l'unanimité* : Roger Lamarre (Mlle Bédague) ; *2e prix* : Jesnne Crépin (id.).

Section d'Excellence. — *Grands Prix d'Excellence* : Simone Defontaine (d'Anzin, M. Seutin), André Werquin d'Armentières, id.) ; *Mention d'Excellence à l'unanimité* : Valentine Delmarle (de Wattignies) M. Seutin) ; *Mentions d'Excellence* : Monique Segard (Mme Cuvelier, de Roubaix). Armée Quinchon (M. Houard, de Valenciennes).

Violon supérieur. — *1er accusit* : Janine Willot (M. Esquedin, de Roubaix).

Les travailleurs permissionnaires bénéficient de deux ressemelages

Le Centre d'Information du travail français en Allemagne communique :

A la suite d'un accord intervenu entre le Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne et le Comité des cuirs, les travailleurs en Allemagne auront droit, pendant leur permission et sans l'inscription obligatoire préalable :

1° Par priorité à un ressemelage cuir ou caoutchouc sur présentation de leur permission et par retrait du ticket R de la carte de textile ;

2° Par priorité, à un ressemelage avec semelle flex, sur simple présentation de la permission.

Les permissions devront être visées par les bureaux d'embauche, pour la province.

TRIBUNAL SPÉCIAL DE DOUAI

Cinq ans de travaux forcés pour vols de bestiaux à Oisy...

Au cours de la nuit du 1er au 2 Mai, deux jeunes gens, Henri Myller, 31 ans, pontonnier, 115, rue Jean Jaurès, à La Sentinelle, et son beau-frère, Lucien Corbeau, 30 ans, manœuvre aux établissements Call de Danain, volèrent une génisse dans une pâture d'Oisy.

La bête appartenait au cultivateur Alfred Demarlin. Elle pesait 450 kilos et valait 15.000 frs.

Les gendarmes retrouvèrent l'animal abattu. Des empreintes relevées sur le terrain les conduisirent, en effet, chez le propriétaire de Myller et Corbeau : Léon Fety, 51 ans, cultivateur et marchand de chevaux à La Sentinelle.

Fety reconnut avoir sacrifié la bête que les locataires lui avaient amenée. Il n'ignorait pas que la génisse avait été volée, mais il assura qu'il n'avait pas incité Myller et son beau-frère à commettre la soustraction.

La génisse fut dépouillée par les trois hommes et partagée entre eux.

Myller et Corbeau ont déjà commis quelques larcins. Fety, plusieurs délits de chasse.

M. le Substitut général Ducoulombier a requis des peines sévères contre les trois inculpés et notamment contre Fety.

Me Foucart a plaidé l'irresponsabilité de Myller. Il a également présenté la défense de Corbeau.

Fety était assisté de Me Lefèvre.

Tous trois ont été condamnés à 5 ans de **travaux forcés**.

...et à Bachy

Dans une pâture du « Tir aux pigeons » appartenant à M. Daporter, cultivateur à **Bachy**, deux vaches furent volées dans la nuit du 11 Avril.

Les bêtes furent achetées par des Belges pour la somme de 45.000 frs. Ces étrangers auraient d'ailleurs été les instigateurs de ce vol qui fut commis par Marceau Van der Elst, 28 ans, employé de banque à Lille, domicilié à **Sécin** ; André Walcke, 27 ans, mécanicien à **Beurghelles** ; Achille Dumazy, 26 ans, garçon-boucher à **Oyselng**.

Tous trois passèrent des aveux. M. le Substitut général Ducoulombier a estimé qu'aucune excuse n'existait en faveur de ces voleurs de bestiaux qui n'étaient pas dans le besoin.

Me Boyer-Chammard a plaidé l'indulgence pour les trois prévenus qui en sont à leur première faute.

Walcke, Dumazy et Van der Elst ont été condamnés à **5 ans de travaux forcés**.

Un simili-magnat du marché noir à Lille

A en croire les propositions qu'il fit, dans un café des rues de Paris et des Ponts de Comines, à Lille, à un inspecteur du contrôle du service économique, dont il ignorait la qualité, Paul Splingart, 55 ans, de **Raismes**, serait un des magnats du marché noir.

Il offrit, en effet, en vente au fonctionnaire : 8.500 kilos de farine blanche, 1.500 kilos de farina grise, 20 tonnes de blé, 500 litres d'alcool à 96° et 1.500 bouteilles de cognac, le tout pour une somme astronomique, les prix étant ceux qui sont actuellement en cours dans le marché clandestin.

Le contrôleur « conclut » l'affaire et prit rendez-vous avec Splingart pour le lendemain. Splingart revint avec un Belge qui disposait également de tonnes de marchandises livrables dans la région de Péronne.

Finalement, le préposé de l'Administration se dévoila quand Splingart manifesta l'intention de percevoir une avance de 5.000 frs.

Le Raismois a été renvoyé devant le tribunal spécial sous l'inculpation de création, hausse illicite, vente sans tickets, de denrées rationnées, etc... et il a comparu vendredi à l'audience présidée par M. Dautet.

Mais le stock impressionnant de marchandises n'a jamais été vu et Splingart, assisté du bureau de bienfaisance, apparaît comme un pauvre bourre d'ouvrier cotier, arrondissant parfois ses ressources en se livrant à la fraude du tabac. Il ne réalise pas, mais pas du tout le type du « pacha ».

Avait-il une intention cachée en proposant une affaire et en demandant des arrhes au contrôleur ?

Il soutient devant le Tribunal qu'il ne se livrait au négoce que... verbalement.

M. le Substitut général Ducoulombier se refuse à voir en Splingart une sorte de « Tartarin » du marché noir. Il estime que l'offre de la vente suffit à constituer le délit, même si les denrées n'existaient pas.

Me Phalempin a plaidé le délit impossible.

Le tribunal a tenu compte des circonstances de la cause pour n'infliger que **16 mois de prison et 45.000 frs d'amende au prévenu.**

RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DES PNEUMATIQUES

Il est rappelé à tous les vendeurs de pneumatiques pour cycles qu'aucun pneumatique ne doit être remis à un usager sans que celui-ci ait justifié de son identité. Cette identité doit être mentionnée sur le livre journal, obligatoirement tenu par le vendeur, ainsi que la pièce d'identité présentée. Les vendeurs qui n'observeraient pas scrupuleusement ces instructions s'exposeraient lors de la présentation des fausses autorisations, à des refus de remplacement de pneumatiques ainsi disparus.

RADIO - LILLE

Programme du 20 juin 1943 (de 11 h. à 13 h.)

1. Causerie des spectacles par M. Jules TARDIEU ; 2. « La Donation », comédie gaie en un acte de Gabriel d'Hervilliez, interprétée par Robert Villers, Boutelou, Lamberty, Lemoine et Mme Lina Alexandre ; 3. Récital de violon par Mme CEUGNART-CASTELAIN, 1er prix de Conservatoire de paris ; 4. Récital de piano commenté par Mme Jeanne THIEFFRY ; 5. Concert par l'orchestre casino de Radio-Lille, sous la direction de M. Paul THEISEN ; 6. Causerie aportive par M. Marcel PELTIER.

POINTS TEXTILES contre Chiffons Vêtements usagés Déchets textiles MÉNAGÈRES...

Les 22, 23, 24, 25 et 26 juin, aura lieu la remise de **Points textiles spéciaux** contre chiffons, vêtements usagés et tous déchets textiles de provenance domestique, dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Tous les déchets, petits ou grands, sont acceptés sans exception à condition qu'ils soient secs.

Les points spéciaux qui vous seront délivrés vous permettront d'acheter tout vêtement ou linge de votre choix sans que vous ayez à fournir le bon d'achat. Ils ont une valeur égale à ceux de votre carte textile et ils seront acceptés sans qu'il soit nécessaire de présenter cette carte.

Et ne croyez pas qu'il soit nécessaire d'apporter des kilos de déchets ou chiffons pour obtenir quelques points. Jugez-en :

1 Kilo d'articles de laine, bonneterie de laine, vieille laine à matelas, vieilles couvertures de laine donne droit à **40 points.**

1 Kilo de vieux vêtements, linge de corps, linge de maison, donne droit à **20 points.**

1 Kilo de tissus d'ameublement, rideaux, tapis, couvarture coton, déchets de sac, corde, ficelle, donne droit à **3 points.**

Pour les trois catégories, les quantités inférieures à un kilo sont évidemment acceptées.

Donc, en vidant vos tiroirs, votre grenier de tout ce qui ne peut plus être utilisé et en le portant au centre d'échange de votre choix, vous recevrez une quantité de points qui vous permettront d'effectuer des achats importants.

De plus vous aurez parcouru du travail aux ouvrières et ouvriers du textile de votre région.

Aussi n'hésitez pas, préparez-vous dès maintenant

Pour l'adresse du centre d'échange, consultez les affiches ou renseignez-vous à la mairie.

ALERTE AU COMMUNISME

Voici deux ans, les Armées européennes entraient en guerre contre le bolchevisme. Celui-ci a eu l'occasion de se montrer sous son véritable visage dans notre pays, et il est utile de rappeler ses différentes pirouettes.

Pendant des années que les Français étaient classés de droite ou à gauche, ils ont été dupés par le parti communiste directement ou indirectement.

Aujourd'hui que l'Europa s'est dressée contre la vague rouge prête à déferler sur nos pays et que l'heure des grands combats approche à l'Est, les Français conscients du danger bolchevique se feront un devoir d'assister à la conférence organisée, sous l'égide de la L. V. F., le 22 juin, à 20 h., salle de l'Orphéon, 20, rue de l'Orphéon, à Lille. M. Delval, Conseiller départemental de la Seine y prendra la parole sur le thème : **Deux ans de lutte contre la Lepre rouge ».** Le même jour est organisée une réunion analogue à ARRAS, à 18 h. 30, Salle des Concerts, 28, rue Emestale.

ILLUSIONS ET RÉALITÉS

Les nombreux auditeurs de M. Georges Claude et de M. Philippe Henriot n'ont pas oublié les magnifiques leçons de ces deux maîtres de la science et de l'éloquence françaises. Aussi ceux-ci viennent-ils de se rendre lundi prochain, 21 juin, à 8 heures, salle de l'Orphéon, rue de l'Orphéon, pour applaudir avec le même enthousiasme l'éminent rédacteur politique de « L'Illustration », le Dunkerquois Jacques de Lesdain.

Si tenaces qu'elles soient, il faudra bien que tôt ou tard les illusions fassent place à la réalité, c'est-à-dire à l'absolue nécessité de la rénovation française, de la réconciliation franco-allemande et de la solidarité européenne, triple but inlassablement poursuivi par le groupe « Collaboration ».

C'est le thème que développera lundi, M. Jacques de Lesdain, à qui nos concitoyens réserveront, à n'en pas douter, l'accueil enthousiaste qu'ils ont fait à M. Georges Claude et M. Philippe Henriot en novembre et avril dernier.

Les portes seront ouvertes à 7 heures. Une participation aux frais de 5 francs sera demandée à l'entrée.

AUX PRODUCTEURS DE LÉGUMES SECS

Il est rappelé aux producteurs de légumes secs que l'exécution de leurs impositions revêt un caractère de stricte obligation, que celles-ci aient été acceptées ou faites d'office.

Les titulaires ne peuvent être exceptionnellement, relevés de cette obligation qu'en raison de cas fortuits ou de force majeure dûment constatés et admis.

Le constat d'une récolte manquée ou déficitaire devant être effectué 8 jours avant l'arrachage, les intéressés devront adresser leur demande en temps utile (au moins 15 jours à l'avance) au Bureau départemental des Légumes Secs du C.C.R. de leur département, 56 rue Faidherbe, à Lille, pour le Nord, et 5, rue du Veri-Soufflet, à Arras, pour le Pas-de-Calais.

Toutes réserves qui auraient été faites jusqu'ici, à l'occasion d'enquêtes ou autrement, sont donc sans aucune valeur en ce qui concerne l'exécution de l'imposition en légumes secs.

DES VACANCES POUR DES FEMMES ET ENFANTS DE PRISONNIERS

La Maison du Prisonnier, 31, rue du Molinel, à Lille, lance un appel, afin qu'il lui soit indiqué les maisons rurales, même sommairement meublées, actuellement vacantes (avec prix de location et contenance). Ces habitations seraient louées par la Maison du Prisonnier et mises gratuitement à la disposition des familles de prisonniers.

La Maison du Prisonnier demande également quelles seraient les familles généreuses qui voudraient recueillir des enfants du Nord pendant 30 jours.

L'EXPOSITION « FLANDRE-ARTOIS » A LILLE

— II —

Continuant notre promenade à l'Exposition « Flandre-Artois », ouverte jusqu'au 4 juillet incluse au « Palais des Beaux-Arts » de Lille, nous trouvons une bien jolie chose de *Simons, N° 190.* « La Digue » où tout s'ne tient en des tonalités amorties bien « équilibrées. L'œuvre est d'un caractère méditatif, d'une harmonie précieuse et délicate. Non loin de là, *Ph. Bermyn* nous présente avec le N° 44, une « Descente de croix » de composition bien ordonnée exquise très poussée d'une œuvre qua nous voudrions voir réaliser en grand. Quant à *M. J. Joets*, il a (N° 109), « La Cathédrale de Saint-Omer », une œuvre éthérée, paysage aux tonalités impalpables et fluidiques, féerie lumineuse. *M. André Barbier* nous enchante avec un « Chevet de Notre-Dame de Paris » vu en hiver, vision aérienne, blanche et subtile, sérienne pleine de rêve et d'espace. De *M. P. Ladureau*, notons le N° 126 « Dunkerque », excellente toile, bien observée, avec un lointain bien établi en ses plans colorés.

Nous en sommes arrivés aux trois « rétrospectives » de l'exposition, consacrées à *Pierre Huguet, René Buffin*, et au sculpteur *Henri Soubrier*, trois artistes dont nous regrettons la disparition.

— De *M. Pierre Huguet*, notons le N° 9, « L'homme et la femme », œuvre âpre et forte, douloureuse, conçue en une note rude, mélancolique et grave, puis le N° 11, « Fleurs », toute d'harmonie profonde.

— De *M. René Buffin*, nous trouvons, deux toiles pleines de force d'éclat et de robustesse affirmée : les N°s 5 « Brugea », 8 « Marais à Courtrai », de si grande finesse, un « Pont sur le canal », sont particulièrement remarquables.

— De *M. H. Soubrier*, enfin, nous retrouvons les œuvres dont nous avons fait l'éloge à la récente exposition des « Artistes Lillois » et notamment nombre de ces très fins médaillons et plaquettes où l'artiste excellait.

La rétrospective des œuvres de Soubrier fournit d'autre part l'occasion au peintre *Constant Cléty* de nous faire goûter un « Atelier de Soubrier » d'adroite composition, sentie, pensée et réalisée superbement et en toute vérité d'aspect. Un beau souvenir du disparu, et une belle œuvre de caractère.

— L'envoi de *M. Marcel Mélot* est à souligner. Cet artiste révèle, avec « Les Saintes femmes », (1541), « Les Pèlerins » (1555), « Le baleur » (1156), un art très personnel, art de violonnerie, en des œuvres d'inspiration, emportées et violentes dans leur esprit comme dans leur facture. Tout cela est profondément senti et exécuté avec de rudes contrastes.

M. Jean Ere a avec le N° 98 un paysage de netteté attachante. Dans les œuvres de *M. Herbo*, N°s 226, 227, 117, « Confiance », « Honfleur », « Marché à Dieux », nous trouvons une poésie de l'espace, une juste vision des choses et un art sain et franc evemnt de complications. *M. Pierre Clatrin* a un bien joli talent d'imagier.

De *M. Albert Deguène* nous trouvons notamment le grand tableau réhaté lauréat par la ville de Lille, « Les Marionnettes » Marionnettes en scène de mœurs locales d'un « ragoût » savoureux où l'artiste a bien su, par sa facture, différencier la chair vivante des monstreurs de marionnettes de la matière morte des petits nantins coloriés. En une gamme éclatante, l'auteur a en outre accompli le tour de force de faire figurer harmonieusement les tons complémentaires vert et rouge en parfait accord de liaison avec des jaunes éblouissants.

Au passage, faisons l'éloge des multiples et délicates aquarelles de *MM. Jean Champin, Ed. Thibaut, Madeleine Béart, Simons* où avec le 244 « Joseph, Marie et le petit », une fine et adorable petite gouache, naïve adaptation contemporaine du sujet de la Sainte-Famille.

— Les N°s 184, 185 enfin « Canal de la Torfue », « Bords de la Sendre », sont du bon, du solide *Roger Saunier*, œuvres d'un artiste sensible et délicat. A bientôt le dernier article sur cette belle exposition.

(A suivre).
V. BRIGGHE.

Rappelons que l'éminent critique d'art de « Beaux Arts » et de « Comœdia », M. *Pierre Du Colombier* viendra donner une conférence dimanche 20 juin sur « L'Art et la réalité ».

LA LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS VÉRITABLE VISAGE DE LA FRANCE NOUVELLE

La L.V.F. communique :

Sous l'énergique impulsion que lui a donné Son Excellence M. de Brinon, la Légion des Volontaires Français a enfin pris dans le pays la place qui lui est due. Son importance ne cesse de croître et de nouveaux engagés composent de plus en plus nettement patriotique de cette formation militaire, seule admise à faire flotter nos couleurs sur les champs de bataille, affluent de toutes les provinces de France.

Le recrutement qui, dès août 1941, s'effectuait surtout parmi les militants nationaux, s'est progressivement modifié jusqu'à toucher presque exclusivement de jeunes Français issus de toutes les couches sociales et dont le seul désir est de servir la Patrie.

Ouvriers, paysans, employés, étudiants, que ni leur âge, ni leurs goûts n'ont orientés vers une activité partisane quelconque, rejoignent les rangs de la Légion.

C'est une véritable mobilisation d'hommes courageux et clairvoyants qui s'effectue actuellement. Ils partent avec le sentiment jamais éprouvé par les mobilisés de 1939, d'offrir leur existence pour une juste cause.

La Légion des Volontaires Français engagée en pleine bataille depuis près de deux ans, animée du plus pur esprit de sacrifice, combattra jusqu'à la victoire pour le salut de la France et de l'Europe.

Pour tous renseignements concernant la Légion des Volontaires Français, s'adresser en nos bureaux : 73, rue Faidherbe, LILLE — 22, place du Théâtre, à ARRAS et à nos permanences d'arrondissement.

VIE SPORTIVE

LE MENU DOMINICAL

JEU DE PAUME

Championnat : Honnaur

A Pant-sur-Sambre. — Pont-sur-Sambre-Hautmont.

A Gussignies. — Gussignies-Maubeuge.

A Fenain. — Fenain-Villers-Campeau.

A Semain. — U.S. Somain-Fresnes.

A Escautpont. — Escautpont-Somain P.

ATHLETISME.

A Marquette, 14 h. 30. — Ch. du Nord.

A Lièvin, 14 h. 30. — Parc de Rollencourt. Ch. du Pas-de-Calais.

A Amiens, 14 h. 30 — Ch. de la Somme.

CYCLISME.

A Valenciennes. — Stade Nungesser, 14 h. 30. Championnats régionaux de vitesse.

A Amiens. — Prix de l'Alée Commerciale.

A Ferrière-la-Grande. — Prix de la Ducasse.

BOXE.

Roubaix, 15 h., salle de l'Académie des Sports, gala amateurs.

Hénin-Liétard, 15 h. 30, salle des fêtes, rue Voltaire, gala amateurs.

NATATION

Valenciennes. — Valenciennes piscine municipale, 15 h., Grand Prix de Natation.

LUTTE.

Lille, 15 h., salle de l'Orphéon. — Rencontre Parc-Nord.

FOOTBALL

LA DÉFENSE DU FOOTBALL

Les clubs nordistes autorisés : Amiens, Lille, Fives, Excelsior Roubaix-Tourcoing et Lens poursuivant leur action contre les projets du commissariat général, décident :

1° De faire appel à la solidarité des clubs nationaux ;

2° De procéder à un échange de vue immédiat à Paris

3° D'alerter le Gouvernement sur le péril que paraîtra décision ferait courir au sport et au football français.

Ils mandatent M. Paul Thellier, ancien ministre, pour soutenir notamment la protestation des clubs du Nord de la France.

ATHLÉTISME

CE DIMANCHE AU STADE DONAT AGACHE A MARQUETTE

LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SERONT L'OBJET D'UN BEAU SUCCÈS

D'un programme extrêmement chargé, vu l'importance du nombre des engagés à ces Championnats départementaux, seront deux épreuves extrêmement séduisantes : le 40 0et le 1.500 mètres.

Sur 400 mètres il est normal de prévoir en finale, les quatre espoirs Durot, Dupont, Bodin et Petit. Il a été souligné cette semaine dans les échos sportifs la récente performance de Durot, classé second aux championnats de France scolaires en 50" 3/10 après avoir réalisé en série 49" 9/10. Il aura à s'employer s'il veut vaincre Dupont, Bodin et Petit qui doivent tous trois descendre en dessous des 52 secondes.

Le 1.500 ne sera pas moins attrayant puisqu'il verra au départ trois des plus authentiques vedettes nordistes : Hansenne, Wartelle et Lecat qui n'ont pas hésité à se rencontrer sur une même distance plutôt que de chercher ailleurs des lauriers faciles.

Hansenne partira évidemment favori. Mais si un 3' 57" n'étonnerait pas de sa part, on attend avec curiosité la course de Wartelle et Lecat.

Horaire. — Le matin à partir de 9 h. 30, finales du 10.000 m. et du triple saut. Séries de toutes les autres épreuves. L'après-midi à partir de 14 heures finales.

Prix des places. — Le matin, prix unique, 5 fr. L'après-midi, prix unique, 10 francs.

LUTTE

PARIS-NORD AURA LIEU CE DIMANCHE A LILLE

Quelques heures nous séparent du premier combat qui ouvrira la belle réunion organisée demain à 15 h., salle de l'Orphéon à Lille, par le Comité de Flandres, à l'occasion de la rencontre Paris-Nord.

L'élite des lutteurs français sera présentée et les 14 combats inscrits au programme, tous bien équilibrés, seront âprement disputés, les compétiteurs ayant une certaine renommée à défendre.

Douze officiels champions, dont un champion d'Europe, voilà ce que l'on pourra applaudir demain et comme le succès est certain, l'on ne peut qu'inviter les sportifs à venir leur place au café de l'Orphéon où la location est ouverte.

LE PROGRAMME

Préliminaires : Lobros (Roubaix) contre Savoet (Harnes) ; Konarskorsky (Calonne) contre Flamey (Armentières).

Paris-Nord

Gréco en une manche de 15'. — 52 kilos : Prudhomme champ. de Paris, contre Sanhier, champ. du Nord ; 61 kilos : Marchand, champ. de Paris, contre Van Espen, champ. du Nord ; 66 kilos : Perronnet, champ. de Paris, contre Verhaeghe, champ. des Flandres ; 72 kilos : Manuel, champ. de Paris, contre Deloor, champ. des Flandres.

Libre en une manche de 15'. — 56 kilos : Ballery, champ. de France contre Duflos, ex-champ. de France ; 61 kilos : Vallée, champ. de Paris, 1943 contre Delassale, champ. des Flandres ; 61 kilos : Paugette, champ. de Paris 1942, contre Vanderpe, ex-champ. de France ; 66 kilos : Lejeune, 3e des champ. d'Europe, champ. de Paris, contre Offre, 3e des champ. d'Europe 1936, ex-champ. de France.

En deux manches de 10' (une gréco une libre). — 79 kilos : Bouszza, 13 fois champ. de France, finaliste des Championnats d'Europe, contre Ponchaut, 15 fois champion du Nord ; 72 kilos : Jourlin, champ. d'Europe, 14 fois champ. de France, contre Maertens finaliste du Champ. de France.

Le prix des places est fixé de 15 à 60 francs.

NOMINATIONS DANS LA POLICE D'ETAT

Par arrêté du 7 juin 1943 :

M. Bilger Henri, commissaire principal de 1re classe, est nommé chef du service des renseignements généraux à Lille, en remplacement de M. Servin, non installé.

M. Clar Jean, commissaire de 2e classe, 3e échelon, est nommé chef du service des renseignements généraux à Avesnes, en remplacement de M. Richard.

M. Maner André, commissaire de 3e classe, 2a échelon, est nommé à Anzin, en remplacement de M. Clar.

M. Chantry Roger, commissaire de 3e classe, 3e échelon, est nommé à Saint-Amand, en remplacement de M. Mener.

M. Soulier François, commissaire de 2e classe, 1er échelon, est nommé à Tourcoing.

M. Dupre Jean, commissaire de 3e classe, 2e échelon, est nommé à Avion.

Sont nommés :

M. Teruynck Oscar, commandant de gardiens de la paix de 2e classe, au corps urbain à Tourcoing.

M. Denis Maurice, commandant de gardiens de la paix de 2e classe, au corps urbain, à Roubaix.

M. Lasseube Robert, commandant de gardiens de la pa